

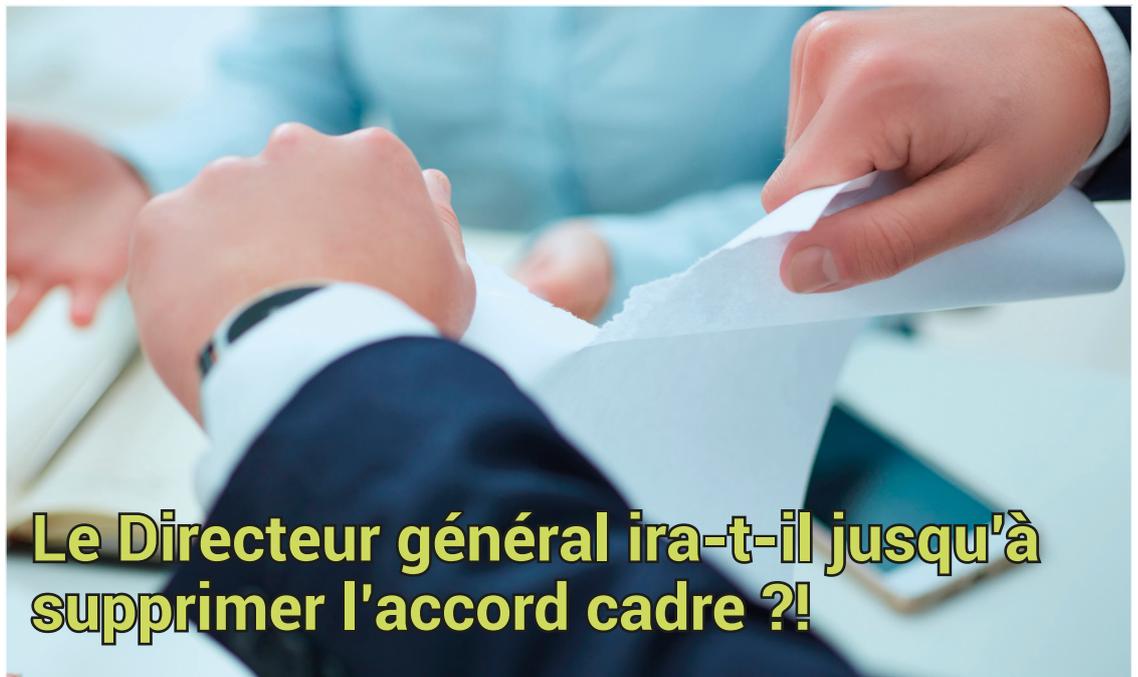
### SOMMAIRE

**p.1**  
Le Directeur général ira-t-il jusqu'à supprimer l'accord cadre ?!

**p.2**  
Accord cadre : un bilan très positif des mesures RCC et CAA

**p.3**  
Profitez du versement unilatéral de la direction de 480€

**p.4**  
Merci Valérie Anso.



A ce stade, dans le projet d'accord-cadre qui sera soumis à un vote le 15 décembre prochain, **la Direction ne propose aucun plan de départs volontaires ambitieux, supprime le plancher d'augmentation de PFT pour les fonctionnaires et le nombre de points minimum pour les salariés.**

La suppression de ces acquis sociaux s'apparente à une sanction pour les personnels, alors que les agents se sont surinvestis fortement ces 2 dernières années. **L'UNSA considère ces 3 points bloquants pour aller vers la signature d'un nouvel accord-cadre !**

Rappelons que, malgré le désaccord unanime des représentants du personnel, le Directeur général a déjà décidé :

- ✓ De vendre Courchevel.
- ✓ D'accorder en moyenne 95% de PVO même lorsque les objectifs étaient atteints à 100%.
- ✓ D'accorder une augmentation de PFT seulement à un fonctionnaire sur deux en 2021.
- ✓ De transposer à la lettre les dispositions de la Fonction publique à savoir les 2,5€ d'indemnités par jour télétravaillé plafonnées à 220€.
- ✓ De passer en force sur le projet d'implantation d'Ivry.

Le Directeur général doit cesser de décourager le personnel. L'UNSA demande au Directeur général de maintenir les acquis sociaux dans le prochain accord-cadre ou à défaut de proroger l'accord cadre en vigueur pour 12 mois.

**C'est la dernière chance pour Eric LOMBARD de montrer qu'il est le Directeur général des fonctionnaires et salariés de l'Etablissement public et qu'il défend leurs intérêts !**

## ACCORD-CADRE 2019/2021 :

# UN BILAN TRÈS POSITIF DES MESURES RCC ET CAA



### RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE (RCC) : UN DISPOSITIF PLÉBISCITÉ ET RÉVÉLATEUR DE TALENTS !

La dernière réunion de la Commission d'examen des dossiers RCC s'est tenue le 23 novembre 2021 entre la DRH et les organisations syndicales signataires de l'accord : UNSA, CFDT et CGC.

L'heure est donc au bilan de cette mesure de l'accord-cadre 2019/2021.

Un bilan très positif puisque le nombre final de dossiers déposés à la DRH s'élèvent à 125 pour 152 sollicitations écrites et plusieurs dizaines faites oralement.

Tous les dossiers ont été acceptés et tous ont été faits sur la base du volontariat. Les représentants UNSA ont contacté toutes les personnes et pas une seule n'a subi une pression hiérarchique pour entrer dans ce dispositif, contrairement aux propos tenus par les non signataires !

Les membres de la Commission ont été souvent surpris par la richesse des projets déposés, les envies des personnels à changer d'orientation professionnelle et les talents de certains à exercer d'autres métiers.

Cette mesure permettra donc à 125 personnes de s'épanouir pleinement dans les années à venir et nous nous en félicitons en tant qu'organisation syndicale signataire.

Un seul regret : Le refus de la DRH, et surtout du Directeur général, de ne pas vouloir reconduire le dispositif dans le prochain accord-cadre, ou au moins de reconduire la RCC sur 75 postes restants et budgétisés, la crise sanitaire qui dure encore ayant freiné certains projets.



### CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ (CAA)

A l'heure où nous écrivons ces lignes **plus de 500 personnes sont inscrites dans le dispositif CAA**. Là aussi c'est un véritable succès pour cette autre mesure prévue dans le plan de départs volontaires.

Avec 800 départs potentiels dans les 3 prochaines années, nous ne pouvons que regretter là aussi la décision de la Direction générale de ne pas vouloir reconduire ce dispositif qui permet, aux personnels de cesser leur activité en sursis, mais aussi de recruter plus rapidement des jeunes sur les différents métiers de la CDC.

La CDC a les moyens financiers de mettre en place des accords de ce type. C'est la volonté politique qui manque aujourd'hui ! La peur certainement d'Éric LOMBARD de ne pas voir son mandat reconduit après les élections présidentielles de 2022 ou plus simplement l'envie d'être le bon élève du Gouvernement ? L'avenir nous le dira !

**L'UNSA NE PEUT QUE LE REGRETTER, MAIS ELLE CONTINUE SON COMBAT POUR VOIR RÉAPPARAÎTRE DES MESURES NOVATRICES ET CRÉATRICES DE DROITS POUR LES PERSONNELS PUBLICS ET PRIVÉS DE LA CDC.**



# 480€ en janvier 2022 !

**POUR PROFITEZ DU VERSEMENT UNILATERAL DE LA DIRECTION DE 480€ EN JANVIER 2022... DEPECHEZ-VOUS D'OUVRIR UN PERCO... IL EST ENCORE TEMPS !**

## COMBIEN ?

Un versement unilatéral de 480 € sera versé sur le PERCO par la CDC de façon pérenne à tous les agents dès janvier 2022 (puis les années suivantes sur le PERECO).

Mais attention il faut avoir un PERCO avant cette date c'est-à-dire **avant le 22 décembre 2021 au plus tard !**

## COMMENT ?

Vous n'avez pas encore de PERCO ?

**2 façons d'en ouvrir un d'ici la fin de l'année :**



- 1. Mettre en place via le site SESALIS un versement volontaire mensuel programmé avant le mercredi 8 décembre 2021 à 12h** (l'identifiant est votre numéro de sécurité social) <https://cdc.sesalis.com> .

Cette solution est à privilégier car elle vous permet de percevoir un abondement de l'employeur ! Pour rappel voici les taux d'abondement pour le PERCO :

Versement du bénéficiaire (exprimé en % de votre rémunération nette imposable de l'année précédente*)	Taux d'abondement versé par la Caisse des Dépôts
1 %	2,5 %
1,5 %	3 %
2 %	3,5 %
2,5 %	3,5 %
3 %	3,5 %
3,5 % et au-delà	Plafonné à 3,5 %

- 2. Faire un versement volontaire ponctuel sur le PERCO** (montant minimum de 15 €), sur le fonds de placement de votre choix, avant le 22 décembre 2021 via le site d'Epsens ou via courrier.

**L'UNSA A SIGNÉ L'ACCORD PERMETTANT CETTE NOUVELLE DISPOSITION QUI S'ADRESSE À TOUS LES PERSONNELS. ALORS PROFITEZ-EN DÈS À PRÉSENT !**



**Valérie Anso** a été militante de la première heure du syndicat, puis permanente UNSA pendant des années.

Elle a occupé de nombreux mandats syndicaux et sociaux au sein de l'Etablissement public et notamment les postes de Secrétaire du CSSCT de Bordeaux, Présidente de la Commission locale de Bordeaux et Présidente du Cosog.

Elle a participé activement au développement de

l'UNSA et à sa réussite tant au plan local que national.

Outre ses diverses fonctions, Valérie organisait en interne de nombreuses manifestations et notamment l'organisation des Congrès du syndicat, avec la réussite que l'on connaît.

Le Bureau national de l'UNSA CDC remercie chaleureusement Valérie pour son investissement au quotidien et son action militante, particulièrement

au sein de l'Etablissement de Bordeaux et dans ses fonctions au niveau du Secrétariat national de l'UNSA avec Luc Dessenne et plus récemment avec Salomé Vaillant.

Dans le cadre de l'accord RCC, Valérie quittera la CDC le 31 décembre prochain pour réaliser un projet personnel.

**Toute l'équipe UNSA CDC lui souhaite le meilleur pour la suite de ses aventures.**



**L'UNSA vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !**



Bulletin d'information des personnels publics et privés  
UNSA Caisse des Dépôts  
56 rue de Lille, 75007 Paris.  
Directrice de la publication : Salomé Vaillant  
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo  
Conception : Vincent Arquer  
Imprimerie CDC

